



Mémoire soumis dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation menée par le ministère de la Famille.

30 novembre 2024



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Mélanie Couture, Ph. D.

Kevin St-Martin, M.S.s.

Présentation des auteurs :

Mélanie Couture, Ph. D., professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, École de Travail social, Université de Sherbrooke.

Kevin St-Martin, M.S.s. coordonnateur de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, Université de Sherbrooke.

Pour citer ce document :

Couture, M., & St-Martin, K. (2024). Mémoire soumis dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du prochain plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Déposé au ministère de la Famille. *Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées*, 16 p.



Table des matières

Autorisation de publication.....	4
Coordonnées	4
1. Présentation de l'organisation.....	5
2. Exposé général	7
Thème 1 : Intimidation envers les personnes âgées dans les milieux de vie collectifs	8
Thème 2 : Intimidation envers les personnes de la diversité sexuelle et de genre	10
Thème 3 : Intimidation envers les personnes de 50 ans et plus perpétrée via les technologies	11
Conclusion	12
Références	13
3. Liste des recommandations	16



Autorisation de publication

Le ministère de la Famille souhaite rendre publics les mémoires déposés. Si vous préférez que votre mémoire demeure confidentiel, veuillez l'indiquer dans cette section.

☐ Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

Coordonnées

Organisation représentée

Nom de l'organisation que vous représentez et coordonnées permettant de vous joindre

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées – Université de Sherbrooke

Nom

Prénom

Couture

Mélanie

Fonction

Titulaire de la Chaire et professeure agrégée à l'École de travail social, FLSH, Université de Sherbrooke

Courriel

Melanie.Couture@USherbrooke.ca



1. Présentation de l'organisation

La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées a été créée en 2010 comme une des actions structurantes du premier plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. En novembre 2022, la Chaire de recherche a accueilli sa nouvelle titulaire, Mélanie Couture, qui prend la relève de sa prédécesseuse Marie Beaulieu (2010-2022) ayant entrepris une retraite bien méritée.

Les travaux de la Chaire de recherche visent à accroître les connaissances permettant de mieux comprendre et de contrer la maltraitance envers les personnes âgées, y compris l'intimidation. La production des connaissances s'exprime par la mise en œuvre de recherches originales et le développement de synthèses de connaissances. Dans son mandat, la Chaire met en œuvre des stratégies de transfert de connaissances visant différents publics, dont la communauté scientifique, les planificatrices et planificateurs de politiques publiques et gouvernements, les chercheuses et chercheurs en formation, les praticiennes ou praticiens, les personnes âgées et les associations qui les représentent et le grand public.

L'équipe de la Chaire est heureuse de contribuer à cette consultation du ministère de la Famille qui réitère l'importance de s'attarder à l'intimidation qui est un des enjeux vécus par les personnes âgées et plus largement les personnes adultes en situation de vulnérabilité. Selon la terminologie sur la maltraitance, l'intimidation est une problématique qui présente plusieurs similitudes avec la maltraitance et y est définie comme « un geste ou une absence de geste ou d'action à caractère singulier ou répétitif et généralement délibéré, qui se produit de façon directe ou indirecte dans un rapport de force, de pouvoir ou de contrôle entre individus, et que cela est fait dans l'intention de nuire ou de faire du mal à une ou à plusieurs personnes âgées » (Beaulieu et coll., 2016, p.52).

Dans le troisième plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (2022-2027), l'intimidation est d'ailleurs identifiée comme un exemple de maltraitance sous forme de violence. C'est-à-dire que l'intimidation peut être vue comme une façon de maltraiter. La mesure 7 du même plan d'action souligne qui plus est l'importance de soutenir et promouvoir les initiatives visant à lutter contre « la maltraitance, l'intimidation, la cyberintimidation, l'âgisme et les abus de toute autre forme d'abus » (Gouvernement du Québec, 2022, p.37).



Dans le cadre de sa récente programmation 2022-2027, les travaux de la Chaire de recherche visent la co-construction et l'intégration d'innovations cliniques et organisationnelles pour la prévention et la gestion de situations de maltraitance ainsi que la promotion de la bientraitance envers les personnes âgées en contexte de proche aidance, de milieux de vie collectifs et d'utilisation de technologie de maintien à domicile. Lorsque la nature des projets qu'elle entreprend le permet, la Chaire de recherche adopte, en cohérences avec les orientations du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.

Dans le cadre du présent mémoire, la Chaire de recherche s'est inspirée de ses travaux et de données scientifiques récentes afin d'aborder et d'émettre des recommandations concernant les trois thèmes suivants :

1. Intimidation envers les personnes âgées dans les milieux de vie collectifs
2. Intimidation envers les personnes âgées de la diversité sexuelle et de genre
3. Intimidation envers les personnes de 50 ans et plus perpétrée via les technologies

Ainsi, la Chaire a la certitude que les progrès qui seront faits grâce à l'implantation de ce nouveau plan d'action sur l'intimidation contribueront aussi à la lutte contre la maltraitance envers la population âgée et en situation de vulnérabilité.



2. Exposé général

L'intimidation est définie dans la Loi sur l'instruction publique comme : « tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (Article 13.1.1).

D'ordre général, l'intimidation et la cyberintimidation sont examinées à l'intérieur des contextes scolaires et de travail. Toutefois, les personnes âgées sont elles aussi touchées par ces problématiques et tendent à en faire l'expérience dans d'autres contextes, notamment au sein des milieux de vie collectifs. Castle, Ferguson-Rome et Teresi (2015) suggèrent d'ailleurs que l'intimidation s'agirait de la forme la plus fréquente de victimisation survenant dans les milieux de vie collectifs, surpassant les situations de maltraitance.

Dans l'*Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté* (2022), il est rapporté que l'avancée en âge est associée à une diminution du risque d'intimidation et de cyberintimidation. Selon les données présentées, 2,5% des personnes de 65 ans et plus auraient vécu de l'intimidation en dehors du contexte scolaire et de travail dans les 12 mois précédents l'étude, contre 14,1% pour les jeunes de 12 à 17 ans. Bien que ce pourcentage moins élevé puisse paraître encourageant, il importe de tenir compte d'une part que de manière générale, les personnes âgées de 65 ans et plus sont aussi moins susceptibles de demander de l'aide ou de signaler la situation que les autres groupes populationnels, et ce peu importe le contexte dans lequel survient le problème (travail ou autre) ou le type de situation vécue (intimidation, harcèlement, etc.). D'autre part, compte tenu du vieillissement de la population, le nombre absolu de personnes âgées à risque de vivre de l'intimidation augmentera dans les années à venir.

Le présent mémoire s'attarde à mettre en lumière certains contextes dans lesquels la recherche et le développement de stratégies prometteuses pour contrer l'intimidation envers les personnes âgées devraient être priorités : les milieux de vie collectifs, le contexte de diversité sexuelle et de genre et l'utilisation de technologies.



Thème 1 : Intimidation envers les personnes âgées dans les milieux de vie collectifs

L'intimidation dans les milieux de vie collectifs (p. ex. résidences privées pour aînés [RPA], centre d'hébergement et de soins de longue durée [CHSLD], immeubles à logement) peut être perpétrée par d'autres résidents ou locataires, mais également par les gestionnaires et propriétaires. Il faut tenir compte que ce phénomène est imbriqué dans la sphère intime de la personne, soit son domicile. Lieu qui devrait être empreint de plénitude. Ceci implique que l'impact de l'intimidation est quotidien et qu'il peut être difficile de s'en débarrasser sans changer de domicile. Par exemple, une étude menée en CHSLD en 2016 suggérait d'ailleurs que sur une période d'un mois, jusqu'à 20% des résidents vivaient de l'intimidation, principalement sous la forme d'agression verbale (Lachs et coll., 2016).

Les quelques recherches portant sur l'intimidation entre résidents vivant en milieu de vie collectif pour personnes autonomes et semi-autonomes indiquent qu'il s'agit d'un problème qui peut affecter négativement toutes les personnes fréquentant le milieu où elle survient, que ce soient les personnes qui en sont la cible, les personnes qui en sont témoins, les proches et les professionnels (Bonifas & Frankel, 2012).

Une récente étude qualitative descriptive de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées (Couture, 2024) a exploré les témoignages de résidents et de personnes proches aidantes de l'Agglomération Longueuil sur les difficultés rencontrées avec les employés et gestionnaires des RPA. Le projet est issu d'un regroupement des acteurs du milieu communautaire, les membres du Comité droits des aîné(e)s en résidences privées de l'agglomération de Longueuil, qui dès 2017, étaient conscients et alarmés par les situations vécues par plusieurs résidents en RPA. Les résultats de l'étude ont démontré que l'intimidation est principalement perpétrée par les gestionnaires, de façon systémique et avec impunité. Plusieurs cas de représailles lors de plaintes envers les établissements sont recensés : expulsion de résidents du bureau du gestionnaire, contrôle de l'information partagée entre les résidents, accès bloqué à la résidence, expulsion, etc.

Des cas d'intimidation sont aussi rapportés dans d'autres types d'immeubles à logements. La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées a également débuté un projet sur la maltraitance en contexte d'itinérance. Il y a une augmentation significative des personnes de 50 ans et plus en situation d'itinérance et l'éviction est d'ailleurs la principale raison de la perte de logement (Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), 2023). De



plus, Bélanger et coll. (2024) ont interviewé plusieurs locataires qui rapportaient des menaces ou des tentatives d'expulsion, parfois frauduleuse ou malveillante, de harcèlement ou d'intimidation, de pressions ou d'invitation à quitter l'appartement, voire de désinformation ou de non-respect des droits des locataires. Selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLACQ, 2023), « entre 2023 et 2023, les demandes d'aide auprès des Comités logement ont augmenté de près de six fois, en raison des évictions forcées et des hausses de loyer abusives. Cependant, cette hausse des demandes n'a pas été accompagnée d'une augmentation du financement. (...) En conséquence, les comités de logements doivent faire face à une surcharge de travail avec des ressources financières en diminutions » (RCLACQ, 2023).

Il ne faut pas oublier que des cadres légaux peuvent s'appliquer dans le cas d'intimidation dans les milieux de vie collectifs. La signature d'un bail pour louer un logement est assujettie à certaines obligations légales. De plus, dans la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, il y a la notion de signalement obligatoire selon certaines conditions dans les RPA, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial ainsi que les CHSLD. Le récent rapport de Bélanger et coll. (2024) a aussi démontré que l'élargissement de certains critères de protection et le moratoire sur les évictions suivant l'adoption du projet de loi no 65 en juin 2022 a peu été utilisé par les personnes aînées et a eu un faible impact.

Actuellement, il existe peu de données probantes sur les formes d'intimidation perpétrées envers les personnes aînées par les autres résidents ou locataires, mais particulièrement par les gestionnaires et employés en milieux de vie collectifs et par les propriétaires d'immeubles à logements. Afin de pouvoir mieux faire face à cette problématique qui semble en augmentation, il est primordial d'amorcer de nouveaux projets de recherche à ces sujets, de développer des solutions prometteuses basées sur les données probantes recueillies, mais également d'étudier les leviers légaux afin de réduire l'apparition de ces comportements destructeurs. Fondamentalement, il est important de mettre en place des structures de soutien aux personnes plaignantes qui, comme soulignés antérieurement, sont intimidées dans leur milieu de vie et doivent composer avec les impacts quotidiennement.

Thème 2 : Intimidation envers les personnes de la diversité sexuelle et de genre

Dans l'*Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté* (2022), il est rapporté que les femmes, les personnes LGBTQ+ et les personnes transgenres ou non binaires ont ressenti au moins un effet négatif en plus grande proportion que leurs pairs. L'intimidation envers les personnes âgées de la diversité sexuelle et de genre constitue un enjeu préoccupant, mais souvent invisible. Comme l'indique Julien Rougerie de la fondation Émergence (2024), « alors que les personnes LGBTQ+ représentent environ 10% de la population, chez les aînés ces personnes demeurent invisibles » (<https://www.arihq.com/la-vieillesse-dernier-placard-pour-les-personnes-lgbt/>). C'est un phénomène autant observé dans les milieux de vie occupés par les personnes âgées et en recherche puisque la diversité sexuelle et de genre y est rarement représentée lorsqu'il est question de personnes âgées (Walsh et coll., 2010). Cette invisibilité s'explique en partie par le fait que ces personnes ont été nombreuses à être confrontées au cours de leur vie à de la violence et de la discrimination de la part de leur communauté et leurs proches, mais aussi de représentants de ressources d'aides formelles (police, réseau de la santé, organisation religieuse, etc.) (Bloemen et coll., 2019). Ces personnes sont donc moins prêtes à s'afficher publiquement et à demander de l'aide lorsqu'elles vivent de l'intimidation.

Un récent « scoping review » de la Chaire de recherche (Couture et coll., 2024), a démontré que peu d'écrits scientifiques se sont attardés à identifier les meilleures approches de gestion de la maltraitance en contexte de diversité sexuelle et de genre y compris l'intimidation. De plus, il y a un manque d'outils d'identification de la maltraitance spécifique à ce contexte. Les personnes âgées de la diversité sexuelle et de genre ont besoin d'environnements accueillants et adaptés à leurs réalités. Par exemple, une approche centrée sur le trauma permet de tenir compte de l'accumulation d'événements traumatiques dans leur parcours (Couture et coll., 2024). De plus, la présence d'intervenants présentant des caractéristiques semblables peut faciliter le lien de confiance (Couture et coll., 2024).

L'important ici est de développer des stratégies pour gérer les situations d'intimidation vécues par les personnes âgées et basées sur les données probantes. Bien que la mesure 24 du plan d'action 2020-2025 est un premier pas dans la bonne direction, soit *Élaborer une trousse d'outils pour soutenir les divers milieux engagés dans la lutte contre l'intimidation à caractère homophobe et transphobe*, il faut trouver des stratégies de soutien pour les personnes âgées de la diversité sexuelle



et de genre qui se font intimider. Or, il y a peu de données probantes concernant l'efficacité d'intervention pour gérer ce type de situations (Couture et coll., 2024). De plus, très peu de données sont recueillies directement auprès des personnes ayant vécu de l'intimidation alors que les stratégies de soutien s'adressent à elles directement.

Thème 3 : Intimidation envers les personnes de 50 ans et plus perpétrée via les technologies

Les personnes âgées sont conscientes que la technologie peut être utilisée pour les intimider. Bayne et collaborateurs (2023) ont publié l'une des premières études visant à décrire l'expérience de plus de 1000 personnes de 50 ans et plus concernant les formes de victimisations perpétrées via les technologies (VPT) par des inconnus ou des proches. Sur les 10 types d'VPT mesurées, environ 60% des participants avaient vécu au moins un type au cours de leur vie. Plusieurs participants rapportaient avoir reçu des messages menaçants ou agressifs par courriel, texto ou médias sociaux (16,8%). Plusieurs rapportaient également que des personnes ont violé leur vie privée en accédant sans consentement à leurs comptes financiers (12,4%), en partageant leurs coordonnées (12,3%), en accédant à leur compte de médias sociaux (11,4%), en les surveillant (8,2%) ou en fouillant leur téléphone, texto ou courriels sans permission (4,3%). Quelques personnes ont vécu des tentatives de ternir leur image et réputation par la publication de fausses informations (7,4%) ou des images modifiées (3,8%). Bayne et coll. (2023) amène l'idée que ce sont les personnes qui ont le plus facilement accès à la technologie qui sont le plus à risque. Dans leur étude, l'expérience de VPT était associée à un niveau élevé d'éducation, au fait d'être d'origine caucasienne et de vivre en milieu urbain. Les personnes de la diversité sexuelle et de genre étaient également plus à risque selon leurs données. Il est à noter que le genre, le revenu du ménage et le statut marital n'étaient pas associés à ce type de victimisation.

Outre les technologies de communications et les réseaux sociaux, il ne faut pas non plus négliger l'émergence des technologies de soutien à domicile. Plus précisément, les environnements intelligents à domicile utilisent les technologies pour collecter, analyser et partager de l'information sur les comportements des habitants (Lee et Kim, 2019). Par exemple, des capteurs ambiants peuvent évaluer les activités nocturnes et détecter des chutes en plus de contribuer au fonctionnement automatique des lumières et de certains appareils ménagers (Tannou et coll., 2023). Or, certaines technologies pourraient être facilement utilisées



à de mauvaises fins pour contrôler certaines fonctions du domicile ou bien épier les moindres gestes ainsi que les allées et venues de la personne âgée.

L'utilisation des technologies de maintien à domicile implique plusieurs considérations éthiques à ne pas négliger, dont le respect de la vie privée et la sécurité, l'autonomie, et la prise de décision éclairée (Wang, et coll., 2023). Wang et collaborateurs (2023) recommandent l'évaluation et la gestion en continu des considérations éthiques dans le développement, l'évaluation et l'implantation des maisons intelligentes. Déjà en 2016, un rapport du President's Council of Advisors on Science and Technology recommandait le développement de lignes directrices avec les compagnies privées pour leurs outils de marketing et leurs matériels didactiques pour y inclure les informations nécessaires pour que les utilisateurs comprennent clairement les bénéfices et les risques associés aux technologies de télésurveillance y compris l'identification des risques à leur sécurité et vie privée. Au Québec, de plus en plus de compagnies privées offrent des environnements intelligents, dont Best Buy (<https://www.bestbuy.ca/fr-ca/categorie/maison-intelligente/30438>) et Bell (<https://www.bell.ca/Maison-intelligente>), d'où l'importance de s'y attarder rapidement.

Consciente du besoin d'étudier davantage les préoccupations et risques de maltraitance et d'intimidation liés à l'utilisation des technologies, la Chaire a entrepris plusieurs projets d'études sur le sujet. Il reste que l'intimidation perpétrée via les technologies doit non seulement être étudiée pour les technologies de communication, mais également dans le contexte des technologies de maintien à domicile.

Conclusion

Globalement, l'intimidation envers les personnes âgées est un sujet peu étudié. Afin de développer des stratégies de prévention et de gestion des situations d'intimidation, il est important non seulement de mieux comprendre ce phénomène, mais aussi d'évaluer les initiatives en développement et existantes afin de s'assurer de leur efficacité et de l'absence d'effet indésirables. Il est nécessaire d'adapter les solutions aux différents contextes et besoin des personnes âgées vivant de l'intimidation.



Références

- Aranibar Zeballos, D. & Paquette, J. (2024). L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 166 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/intimidation-quebec-eqrs-2022.pdf].
- Bayne, A., Mumford, E. A., Lancaster, C., et Sheridan-Johnson, J. (2023). Technology-facilitated abuse among Americans age 50 and older: A latent class analysis. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 23p. DOI:10.1080/08946566.2023.2197270.
- Beaulieu, M., Bédard, M-E., & Leboeuf, R. (2016). L'intimidation envers les personnes âgées : un problème social connexe à la maltraitance ? *Service Social*, 62(1), p.38-56. <https://doi.org/10.7202/1036334ar>
- Bélanger, H. et coll. (2024). Le logement locatif privé : facteur d'exclusion socioterritorial des personnes âgées. Rapport final remis au FRQ. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/10/resume_helene-belanger_logement-locatif-prive.pdf
- Bloemen, E. M., Rosen, T., LoFaso V. M., Skotti Church, A.L., Hall, P., Weber, T. & Clark, S. (2019). Lesbian, gay, bisexual, and transgender older adults' experiences with elder abuse and neglect. *Journal of the American Geriatrics Society*, 67, 11, 2338-2345. <https://doi.org/10.1111/jgs.16101>
- Bonifas, R. P. & Frankel, M. (2012). Senior bullying part 3 : What is the impact of bullying? <http://www.mybetternursinghome.com/senior-bullying-part-3-what-is-the-impact-of-bullying/>
- Castle, N., Ferguson-Rome, J.C., & Teresi, J.A. (2015). Elder abuse in residential long-term care: An update to the 2003 National Research Council Report. *Journal of Applied Gerontology*, 34(4), 407-443. <https://doi.org/10.1177/0733464813492583>
- Couture, M. (2024). Exposé de politique – Maltraitance en résidence privée pour aînés dans l'Agglomération de Longueuil : Témoignages de résidents et de personnes proches aidantes. <https://maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2024/05/Expose-de-politique.pdf>



- Couture, M., *Gauthier-Mongeon, J., Simamonika, P., Bernard, R., St-Martin, K., Lacasse, R. & Israel, S. (2024). Practices Used in Health and Social Services for the Management of Mistreatment Situations towards Adults in a Context of Gender and Sexual Diversity: A Scoping Review. *OBM Geriatrics*, 8(3), 282. doi:10.21926/obm.geriatr.2403282.
- Gouvernement du Québec. (2022). Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 – Reconnaître et agir ensemble. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/plan-action-gouvernemental-contre-maltraitance-aines/>
- Lachs, M. S., Teresi, J. A., Ramirez, M., van Haitsma, K., Silver, S., Eimicke, J. P., ... Pillemer, K. A. (2016). The prevalence of resident-to-resident elder mistreatment in nursing homes. *Annals of Internal Medicine*, 165(4), 229-237. <https://doi.org/10.7326/m15-1209>
- Lee, L. N. et Kim, M. (2019). A critical review of smart residential environments for older adults with a focus on pleasurable experience. *Frontiers in Psychology*, 10, 3080. doi: 10.3389/fpsyg.2019.03080
- President's Council of Advisors in Science and Technology. (2016). Independence, technology, and connection in older age. <https://www.whitehouse.gov/blog/2016/03/15/supportingactive-and-connected-lives-more-americans-live-longer>
- QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique (chapitre I 13.3) : à jour au 15 juin 2020, [En ligne], [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2020, art. 13, par. 1.1. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3] (Consulté en novembre 2024).
- Regroupement des comité logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). (2023). Évictions forcées. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/12/RCLALQ-evictions-forcees-2023.pdf>
- Tannou, T., Lihoreau, T., Couture, M., Giroux, S., H. Wang, R., Spalla, G., Zarshenas, S., Gagnon-Roy, M., Aboujaoudé, A., Yaddaden, A., Morin, L. et Bier, N. (2023). Is research on 'smart living environments' based on unobtrusive technologies for older adults going in circles? Evidence from an umbrella review. *Ageing Research Reviews*, 84(Feb 2023), 101830. <https://doi.org/10.1016/j.arr.2022.101830>
- Wang, R. H., Tannou, T., Bier, N., Couture, M. et Aubry, R. (2023). Proactive and ongoing analysis and management of ethical concerns in the development,

evaluation, and implementation of smart homes for older adults with frailty. JMIR Aging, 6, e41322, DOI: 10.2196/41322

Walsh, Christine A, Jennifer L. Olson, Jenny Ploeg, Lynne Lohfeld et Harriet MacMillan. «Elder abuse and oppression: Voices of marginalized elders». Journal of Elder Abuse & Neglect 23, no 1 (2010): 17-42.
<https://doi.org/10.1080/08946566.2011.534705>



3. Liste des recommandations

Recommandations	
Recommandation 1	Financer la recherche sur le phénomène de l'intimidation dans les milieux de vie collectifs perpétrés par les employés, les gestionnaires et propriétaires, y compris les facteurs de risque et de protection
Recommandation 2	Renforcer la législation et les sanctions envers les employés, gestionnaires et propriétaires perpétrant de l'intimidation envers les résidents et locataires âgés
Recommandation 3	Reconduire la mesure 21 du plan d'action 2020-2025 : Mettre sur pied des activités de sensibilisation sur l'importance d'entretenir des relations exemptes d'intimidation et de favoriser un environnement bienveillant dans les habitations collectives pour personnes âgées
Recommandation 4	Développer et évaluer des stratégies prometteuses de gestion des situations d'intimidation adaptées aux réalités particulières des personnes âgées de la diversité sexuelle et de genre
Recommandation 5	Financer la recherche sur l'intimidation des personnes de 50 ans et plus via les technologies de soutien à domicile afin de mieux décrire le phénomène
Recommandation 6	Développer des lignes directrices concernant le développement, l'évaluation et l'implantation des technologies de maintien à domicile afin de minimiser les risques d'intimidation